

Erratum

Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché et le Règlement modifiant le Règlement 23-101 sur les règles de négociation et concordant

Lors de la publication du *Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* et le *Règlement modifiant le Règlement 23-101 sur les règles de négociation* et concordant, parus au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers le 28 juin 2012, Vol. 9 n° 26 dans la section 7.2.2, les textes des instructions générales ont été omis.

Les textes, en version française et anglaise, de *l'Instruction générale relative au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* et la *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 23-101 sur les règles de négociation* sont publiés à la section 7.2.2 du bulletin du 5 juillet 2012, vol. 9, n° 27.